

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2016

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Jeudi 07 Avril 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 40.

Monsieur Daniel PALLOT a été nommé secrétaire de séance.

I – Vote du Budget Primitif 2016 - COMMUNE

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses : 263 455.00 € Recettes : 263 455.00 €	Dépenses : 782 066.00 € Recettes : 782 066.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve avec 13 voix pour, à l'unanimité des présents le budget primitif 2016 COMMUNE.

II – Vote du Budget Primitif 2016 – ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses : 41 013.00 € Recettes : 41 013.00 €	Dépenses : 44 038.00 € Recettes : 44 038.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve avec 13 voix pour, à l'unanimité des présents le budget primitif 2016 ASSAINISSEMENT.

III – Clôture terrain panneaux photovoltaïques “La Générie” : devis SALY - MAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de SALY-MAT de SALIGNY-SUR-ROUDON (03) pour la pose d'une clôture sur le terrain de “La Générie”, terrain voué à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Le devis n° S.1510.5 prévoit une clôture de 400 mètres linéaires qui sera constituée de piquets d'acacias et de rangées de fils barbelés. Ce devis s'élève à 2 400.00 € HT soit 2 880.00 € TTC. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'implantation de clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *accepte* le devis n°S.1510.5 du 28/10/2015 de SALY-MAT, 03470 SALIGNY-SUR-ROUDON, pour un montant total de **2 880.00 € TTC** ; *dit* que la dépense est prévue au BP 2016 en investissement programme n° 324 “Panneaux photovoltaïques” ; *charge et autorise* Monsieur le Maire de passer commande.

IV – Accessibilité : devis pour installation d'une main courante à la montée d'escaliers - église

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de CROCHINOX de DIGOIN (71) pour la fourniture, la fabrication et la pose d'une main courante au centre de la montée d'escaliers de l'église dans le cadre de l'accessibilité des espaces publics. Le devis n° D1 600033P du 21/01/2016 s'établit comme suit :

■ OPTION 1 - Modèle simple

Poteaux en tube diam. 42.4, platines + visserie, main courante en tube diam.42.4, crosses en bouts de tube, soudure, peinture et main d'œuvre : ► 487.00 € HT soit 584.40 € TTC.

■ OPTION 2 – Modèle plus élaboré

Poteaux décoratifs P630, main courante moulurée MC305, départs de rampe DR35, carré 25 x 25, scellement en résine, soudure, peinture et main d'œuvre : ► 648.00 € HT soit 777.60 € TTC. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *accepte* le devis n° D1 600033P du 21/01/2016 de CROCHINOX, ZA Ligerval, 71160 DIGOIN Option 2, pour un montant total de 648.00 € HT soit **777.60 € TTC** ; *dit* que la dépense est prévue au BP 2016, en investissement programme n° 322 “Accessibilité voirie – espaces publics” ; *charge* Monsieur le Maire de passer commande et *l'autorise* à signer tous documents administratifs attenants à ce dossier.

COURRIERS / DIVERS : NEANT.

FIN DE SEANCE : 22 h 15.

Le Maire,
Michel LASSOT.

